Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 14 septembre 2017

INFORMATION MEDIAS

Visite officielle à Bora Bora de M. Sébastien LECORNU, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidaire

Jeudi 14 septembre 2017

Programme :

06h45 **Décollage pour l'île de Bora Bora**

08h15 **Accueil par M. Gaston TONG SANG, Maire de Bora Bora et le conseil municipal**

- levée des couleurs, discours
- visite des stations d'épuration, d'ultrafiltration, de broyage et de compostage des déchets verts de Povai
- visite des unités d'osmose, présentation de l'étude hydrogéologique du motu TEVAIROA et présentation du projet Osmosun
- visite du centre d'enfouissement technique et des travaux de la seconde extension du centre
- visite de la station de traitement de graisse et de lixiviat

16h20 **Atterrissage à Tahiti-Faa'a**

Présentation de l'île de Bora Bora

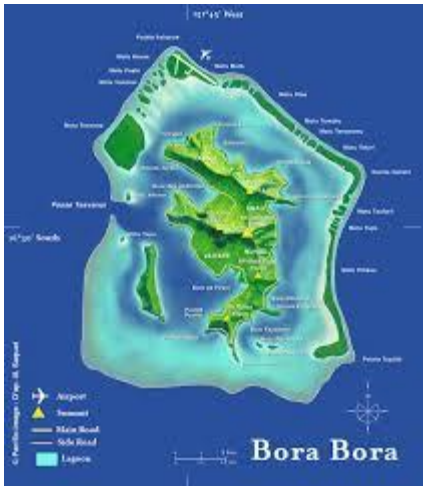

Ile de l'archipel de la Société surnommée la « Perle du Pacifique », Bora Bora est située à environ 260 km au nord-ouest de Tahiti. D'une superficie de 40 km^{2,} elle comprend trois communes associées et est peuplée de 9 610 habitants. Elle est l'une des îles les plus visitées de Polynésie française avec près de 200 000 touristes chaque année.

Contact Presse
communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

L'eau et l'assainissement

La préservation des ressources en eaux, la recherche permanente de la qualité et avec le souci permanent de protéger les milieux naturels. Elle peut ainsi s'enorgueillir d'avoir un temps d'avance sur bon nombre de collectivités et tire désormais les dividendes de cet investissement visionnaire.

Bora Bora satisfait aux critères du Pavillon bleu depuis l'année 2000 pour la qualité de ses eaux de baignade (10 plages sont ainsi récompensées) et a obtenu la Marianne d'or dès 2007 pour ses actions en matière de protection de l'environnement.

Bora Bora fait partie des 6 communes de Polynésie française à pouvoir afficher en 2016 un taux de potabilité de 100 % (seule commune en dehors de Tahiti). Elle dispose notamment d'usines de dessalement de l'eau par osmose inversée. Les osmoseurs fonctionnent en permanence en périodes de sécheresse.

La majorité des usagers est raccordée au réseau d'assainissement collectif des eaux usées. Le traitement est assuré par deux stations d'épuration biologiques. La commune dispose également d'une station de traitement des graisses (issues de la collecte des établissements alimentaires et hôteliers) et des lixiviats du Centre d'Enfouissement Technique.

La commune valorise aussi les eaux usées traitées afin de produire une ressource complémentaire, l'eau industrielle, utilisée pour l'arrosage des espaces verts des hôtels et espaces publics, ou encore la défense incendie, ce qui permet d'économiser 10% de la ressource (Marianne d'or 2007). Cette unité d'ultrafiltration est située à Povai ; le FIP 2014 a financé à hauteur de 50% l'extension du réseau d'eau industrielle entre Vaitape et Faanui (coût total : 62 MF).

A noter enfin que Bora Bora vient de recevoir en avril 2017 à Majorque lors du congrès mondial des îles remarquables, en concurrence avec les Seychelles et les Açores, le prix de la « smart destination » qui récompense ses actions menées en faveur de l'environnement et la consacre comme destination préservée et intelligente (le maire a proposé au pays partenaires d'accueillir la prochaine édition).

Chantier de l'extension du Centre d'Enfouissement Technique de Bora-Bora

D'une superficie de près de 5 ha, le CET comporte actuellement un local administratif, un pont bascule pour les pesées, un bassin de 400 ^{3} pour les lixiviats, deux casiers étanchéifiés pour les déchets ménagers et un casier pour les encombrants.

Il s'agit de réaliser un troisième casier pour les déchets ménagers d'une capacité de 15 900 m^3 d'une durée de vie de 4 ans et un second casier pour les encombrants d'une capacité de 5700 m^3 d'une durée de vie de 15 ans. Le coût total du financement est de 334, 2 millions de FCFP, cet investissement est financé 85%, par l'Etat et le Pays, à parts égales et par la commune pour les 15% restants.